

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2017

Convocation du 5 avril 2017

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD,

Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Laurent GESTRAUD, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absents excusés : Aurélia RIPOCHE a donné procuration à Patrick PIVETEAU,

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

La séance est ouverte à 20 heures 30.

1-APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DU TRÉSORIER

Le Conseil municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après s'être assuré que le trésorier, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution des budgets annexes (assainissement) de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
Avis favorable: 15

2-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 "ASSAINISSEMENT"

Le compte administratif du budget annexe "ASSAINISSEMENT" est présenté et commenté par l'adjoint aux finances.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le président en exercice pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

M. le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Marcel PRECIGOUT conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	54 692,97 €	83 363,17 €	26 530,78 €	47 448,35 €
Résultat de l'exercice avant les reports antérieurs		28 670,20 €		20 917,57 €
Résultats antérieurs reportés		889,95 €		108 849,22 €
Résultat de clôture		29 560,15 €		129 766,79 €
Reste à réaliser		0,00 €		0,00 €
Résultat définitif		29 560,15 €		129 766,79 €

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable sur le compte administratif 2016 du budget assainissement.

FAVORABLE : 15

3-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 "budget principal"

Le compte administratif du budget principal est présenté et commenté par l'adjoint aux finances, lequel peut se résumer de la manière suivante:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	468 028,74 €	536 481,62 €	140 313,13 €	61 388,43 €
Résultat de l'exercice avant les reports antérieurs		68 452,88 €	78 924,70 €	
Résultats antérieurs reportés		140 227,89 €		73 169,96 €
Résultats de clôture		208 680,77 €		5 754,74 €

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

M. le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Marcel PRECIGOUT conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable pour le compte administratif 2015 du budget principal.

Avis favorable: 15

Monsieur le Maire revient en séance.

4-BUDGET PRINCIPAL: affectation résultat 2016

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le résultat de clôture net pour l'année 2016 du Budget principal est excédentaire de 208 680,77 €.

Décident d'affecter, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme suit:

A) Résultat de l'exercice 2016	Excédent Déficit	68 452,88 €
B) Résultat antérieur reporté	Excédent Déficit	140 227,89 €
C) Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)		208 680,77 €
D) Solde d'exécution d'investissement Besoin de financement Excédent de financement		
E) Décision d'affectation 1-Réservation en réserve 1068 (en investissement) 2-Report de fonctionnement 002		169 354,76 € 39 326,01 €

Avis favorable: 15

5-BUDGET PREVISIONNEL 2017

L'adjoint chargé des finances, présente et commente aux membres du Conseil municipal les projets de B.P. 2017. Ces budgets primitifs ont été travaillés lors de la commission des finances qui s'est tenue le 5 avril 2016 et peuvent se résumer de la manière suivante:

- **Budget principal**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	595 178,65 €		381 328,87 €	
RECETTES		595 178,65 €		381 328,87 €
DONT RESTE À RÉALISER			184 300,00 €	

Après avoir en délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le budget présenté: Avis favorable: 15

- **Budget assainissement**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	98 804,31 €		200 890,54 €	
RECETTES		98 804,31 €		200 890,54 €
DONT RESTE À RÉALISER			16 018,00 €	

Après avoir en délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le budget présenté. Avis favorable: 15

6-ADMISSION EN NON VALEUR

- Budget assainissement

Après avoir en délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour inscrire en non valeur l'O.T.D. infructueux "PARTONNAUD" d'un montant de 143,37 €.

Avis favorable: 15

- Budget principal

Après avoir en délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour inscrire en non valeur les créances ci-dessous pour un total de : 734,73 €
BREC total 9,05 € (inférieur seuil poursuite)-DA SILVA total 47,16 € (inférieur seuil poursuite)
DENIS-PAPAVOINE 677,67 € (règlement judiciaire)-GEAUFFROY 0,85 € (inférieur seuil poursuite)

Avis favorable: 15

7-TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Le résultat de clôture net pour l'année 2016 du Budget principal est excédentaire de 208 680,77 €.

Le budget primitif 2017 a pu être, encore cette année, équilibré sans augmentation des taxes mais en limitant les investissements.

Après avoir en délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire de reconduire les taux de 2016 pour l'année 2017 soit :

Taxe d'habitation : 7,04% - Foncier bâti : 18,54% - Foncier non bâti : 62,10%.

Pour 14 – Abstention 1

8-PERSONNEL COMMUNAL

À l'échelle de notre collectivité, nous constatons un mouvement de personnel très important depuis le début de l'année : voirie, école et secrétariat. M. le Maire donne des informations sur l'organisation à venir.

École : La fin du contrat CDD de Mme BLANCHARD s'achève le mercredi 3 mai au soir. Elle ne souhaite pas prolonger. Nous avons eu un entretien avec les 2 agents qui restent en poste à ce jour. Après concertation, une augmentation de 10 heures/semaine Mme ALLE qui passerait de 35 h au lieu de 25 heures/semaine permettrait de terminer l'année scolaire sans embauche. Il faudra réaliser un point précis pour la reprise de septembre en tenant compte du contrat de Mme ROY 28 heures/semaine qui se termine le 3 novembre 2017 et que 46 enfants sont inscrits à ce jour .

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émettent un avis favorable pour augmenter de 10 heures/semaine le contrat de Mme ALLE.

FAVORABLE : 15

Ces défections auxquelles s'ajoute une ATSEM à mi-temps, nous amènent à rechercher du renfort pour le grand ménage estival à l'école. M. le Maire propose de recruter dans le cadre des « job d'été » pour jeunes (1 semaine en juillet et en août). Ce qui reviendrait pour la commune pour un contrat de 20h : 240 € (salaire+ charges), 25h : 300 € (salaires + charges). Une personne de « RÉAGIR ENSEMBLE » coûterait 340 € pour un contrat de 20h (17 € de l'heure).

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émettent un avis favorable pour le recrutement dans le cadre d'emploi jeunes.

FAVORABLE : 15

Secrétariat : Mme RICHEBOEUF s'en va découvrir d'autres horizons. Son départ est prévu le 12 mai 2017.

Afin d'assumer en totalité et convenablement toutes les tâches et services aux administrés, il est souhaitable d'embaucher à minima un mi-temps "comptabilité".

Cet agent pourrait intervenir sur la base de 20 h/semaine soit 5 matinées 9h-13h avec 1 fois 4 h/semaine pour le SIVOS ce qui lui ferait une journée complète une fois la semaine.

Une candidate a postulé pour le poste. Les membres de l'exécutif l'ont reçue vendredi dernier. Plusieurs organisations sont possibles. Il faudra de la souplesse car cette personne travaille déjà à mi-temps dans d'autres collectivités.

La qualité du C.V. retient l'attention des membres du Conseil municipal qui encouragent le Maire à poursuivre les pourparlers.

Agence postale communale : Le contrat de Mme RINGEADE se termine le 11 mai 2017.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émettent un avis favorable pour le renouvellement du contrat pour une durée d'un an.

FAVORABLE : 15

9-FUSION SDITEC-ATD 16

Par un courrier du 14 mars 2017, le SDITEC nous informe qu'il souhaite continuer son activité au sein de l'ATD 16. Pour légitimer cette démarche, il convient que chaque adhérent au SDITEC adhère par délibération à l'Agence technique départementale au titre du volet numérique et informatique.

Après avoir en délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal sont favorables à l'adhésion à l'Agence technique départementale au titre du volet numérique et informatique.

Pour 11 – Abstention 4

La date du prochain conseil est fixée au **VENDREDI 21 AVRIL à 20 h 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.